

Légitime défense, Taubira devrait s'inspirer de la « doctrine du château »

écrit par Maxime | 22 décembre 2015



En complément à [mon article](#) sur la juste vengeance, un exemple intéressant de ce qui se pratique aux USA.

Cela date de 2012, mais l'exemple est terriblement parlant en ces temps où sont condamnés des [justes](#) pour avoir simplement voulu défendre leur vie et leurs biens.

La « castle doctrine », on en rêve !

Une jeune veuve qui abat un intrus émeut les États-Unis

Mère d'un bébé de trois mois, Sarah McKinley a demandé aux services d'urgence si elle pouvait tirer sur l'homme qui tentait de s'introduire chez elle. En vertu de la «Castle doctrine» en vigueur dans l'Oklahoma et dans trente autres États, elle ne sera pas poursuivie.

Son histoire fait figure d'exemple pour les partisans du port d'arme aux États-Unis. Depuis le début de la semaine, les [médias](#) américains [se passionnent](#) pour le [sang-froid](#) d'une jeune mère de l'Oklahoma, qui en pleine tentative d'effraction à son domicile, a demandé aux services d'urgence si elle pouvait tirer sur l'homme qui voulait la cambrioler. Ayant obtenu la permission, elle a finalement abattu

l'intrus.

Le cauchemar de Sarah McKinley a commencé durant la nuit du Nouvel an. Vers deux heures du matin, deux hommes tentent de forcer l'entrée et la porte de derrière du mobile home qu'occupent l'adolescente de 18 ans et son bébé. Alertée par le bruit, la jeune femme s'approche et reconnaît un des hommes. Justin Martin lui a rendu visite deux jours auparavant, le jour des obsèques de son mari. L'homme de 24 ans avait alors expliqué à Sarah Mckinley qu'il voulait juste lui dire bonjour et lui présenter ses condoléances. Méfiante, elle avait refusé de le laisser entrer. Pour sa deuxième «visite», Justin Martin est non seulement venu avec un complice mais il est aussi armé. Avec un couteau de chasse de 30 cm de long. Apercevant l'objet, Sarah Mckinley attrape son fusil et se retranche dans sa chambre avec son fils de 3 mois. Afin que son bambin ne fasse pas un bruit et n'alerte pas les voleurs de leur présence, elle lui donne un biberon. L'adolescente, qui a également récupéré un pistolet, barricade la porte avec un canapé et compose le numéro des services de secours.

 *Les Etats élargissent le champ de la «Castle doctrine »*

A l'opératrice qui prend son appel, Sarah McKinley chuchote «J'ai deux armes à la main. Est-ce que je peux le tuer s'il franchit la porte?». «Vous devez faire tout ce que vous pouvez pour vous protéger», lui répond son interlocutrice. «Je ne peux pas vous dire que vous pouvez faire ça, mais vous devez faire ce que vous devez pour protéger votre bébé». Quelques instants plus tard, Justin Martin défonce la porte et un coup de feu retentit. Pour la police l'affaire est claire: Sarah Mckinley a agi dans un cadre parfait de légitime défense et ne sera pas poursuivie. Quant à Justin Martin, accro aux antidouleurs et qui espérait voler ceux du mari de Sarah Mckinley mort d'un cancer le jour de Noël, «il aurait dû réfléchir avant d'entrer dans une maison», a estimé le parquet.

Ce fait divers met en lumière une disposition méconnue en France du droit américain qui autorise un citoyen à défendre son domicile contre toute intrusion qui constituerait une menace vitale et l'absout de toute poursuite en cas de recours à la force. Depuis 2005, un nombre grandissants d'Etat ont inscrit cette mesure dans leur législation. Certains ont même élargi son champ d'application aux voitures, aux entreprises ou aux terrasses des habitations. Actuellement, trente-et-un Etats, dont l'Oklahoma, appliquent cette «Castle doctrine» (la doctrine du château). Pour se justifier, plusieurs d'entre eux soulignent la nécessité depuis

les attentats du 11 septembre d'offrir la possibilité aux gens de se défendre. Les élus font aussi valoir que la «Castle Doctrine» permet aux victimes de violences conjugales de se protéger. Parfois, des conditions préalables existent pour invoquer la loi. On peut ainsi demander aux particuliers d'essayer d'abord de se mettre à l'abri avant de riposter. Mais ce *distinguo* ne concerne qu'une minorité d'Etats.

Outre l'affaire Sarah McKinley, le journal [The Christian Science Monitor](#) a relevé pour la première semaine de janvier deux autres dossiers où la doctrine joue. En Pennsylvanie, un homme ayant tiré de sa veranda une flèche mortelle sur le petit ami de son ex-femme a échappé à toute poursuite. Son rival, ivre au moment des faits, lui avait laissé des menaces sur son répondeur. Sarah McKinley explique avoir attaqué son agresseur uniquement [car elle craignait pour la vie de son enfant](#). Outre la mort de son mari, la jeune femme a connu [un mois de décembre éprouvant](#). Eleveuse de bergers allemands, ses quatre chiennes ont été empoisonnées. La jeune femme se sentait épiée depuis des semaines. Son sort a ému de nombreux Américains et la police de Blanchard a ouvert un compte bancaire destiné à recueillir les dons pour la famille.